Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le 12/11/2026
ID : 081-200066124-20261110-68_2026A-AR

ARRETE N°68_2026A

portant nomination de Monsieur Franck CHAMPOUDRY
au Conseil de Développement de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet
en tant que personnalité qualifiée

Le Président de le Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet,

Vu l'article L5211-10-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'arrêté préfectoral du 22 octobre 2025 relatif à la modification des statuts de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet,
Vu l'article 43 du Règlement intérieur de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet approuvé par délibération du Conseil de la Communauté d'agglomération n°147_2026 du 15 juin 2026, selon lequel « (…). En outre, dix personnalités qualifiées au plus peuvent être nommées par le Président. »,

ARRETE

Article 1
Monsieur Franck CHAMPOUDRY, résident de la commune de Gaillac, est nommé au Conseil de développement de la Communauté d'agglomération en tant que personnalité qualifiée en raison de son expertise et de son engagement civique.

Article 2
Le Président de la Communauté d'agglomération et la Directrice Générale des Services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera transmis au représentant de l'État.

Fait à Técou, le 10 NOV. 2026

Le Président,
Christophe GOURMANEL

Conformément aux articles R421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. La décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi grâce à l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : http://www.telerecours.fr

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le 12 NOV. 2026
Publication - Mise en ligne le 12 NOV. 2026 et/ou Notification le